

Minutes of Town of Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2006 À 21 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Abraham Gonshor et David Sternthal, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général et M^e Chantal Bergeron, greffière qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jack Edery - 485 Dufferin

- Quelques résidents vivant près de l'enclos temporaire pour promenade de chiens ne sont pas contents et d'autres sont heureux de ce nouvel aménagement. Qu'est-ce que le Conseil pense faire pour satisfaire les deux parties?

Mme Robinson – 182 Finchley

- Demande des renseignements sur la politique des achats de la Ville et sur la procédure d'appel d'offres.

2006-381

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2006-382

ADOPTION DU PROGRAMME D'IDENTITÉ VISUELLE POUR LA VILLE DE HAMPSTEAD

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Ville de Hampstead a préparé un programme d'identité visuelle régissant la police, la taille et les couleurs officielles, pour être utilisé sur tout le matériel imprimé;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et **RÉSOLU :**

- QUE le Conseil adopte le programme d'identité visuelle de la Ville de Hampstead, tel que présenté par la direction, comme norme officielle à suivre pour tout le matériel imprimé pour la Ville.

Monsieur le maire William Steinberg appelle le vote.

Minutes of Town of Hampstead

Ont voté en faveur :

Bonnie Feigenbaum
Leon Elfassy
Michael Goldwax
Abraham Gonshor
David Sternthal

Ont voté contre :

Clifford Borden

En faveur : 5

Contre : 1

Adoptée sur division

2006-383

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 694-4 MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT N° 694 CONCERNANT LA CIRCULATION – RÉF: PERMIS DE STATIONNEMENT DE NUIT

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du règlement n° 694-4 a été donné lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2006 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le règlement n° 694-4 intitulé : « Règlement modifiant de nouveau le règlement n° 694 concernant la circulation – réf: permis de stationnement de nuit ».

Adoptée

2006-384

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 747-2 MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT N° 747 RELATIF AUX TARIFS POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du règlement n° 747-2 a été donné lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2006 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller David Sternthal et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le règlement n° 747-2 intitulé : « Règlement modifiant de nouveau le règlement n° 747 décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs ».

Adoptée

2006-385

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 755 DÉCRÉTANT ET IMPOSANT LES TAXES POUR L'ANNÉE 2007

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du règlement n° 755 a été donné lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2006 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Minutes of Town of Hampstead

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le règlement n° 755 intitulé : « Règlement décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2007 ».

Adoptée

2006-386

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 757 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du règlement n° 757 a été donné lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2006 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le règlement n° 757 intitulé : « Règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead modifié et mis à jour au 1^{er} janvier 2001 ».

Adoptée

À 21h40 monsieur le conseiller Abraham Gonshor a quitté la séance.

2006-387

ADJUDICATION DU CONTRAT DE RENOUVELLEMENT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE RESPONSABILITÉ POUR 2007

CONSIDÉRANT QUE la Ville est partie à une entente de regroupement avec les autres municipalités reconstituées de l'Île de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008, pour l'achat en commun d'assurances de dommages avec possibilité de franchise collective;

CONSIDÉRANT QUE *Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaire & Conseiller inc.* et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont négocié les conditions de renouvellement d'assurances pour le compte du *Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal (RMIM)*, pour le terme de 2007;

CONSIDÉRANT QUE le consultant, *Optimum Gestion de risques*, recommande d'accepter les conditions de renouvellement de Aon Parizeau inc. pour ce qui est de l'assurance responsabilité municipale et celles de BF Lorenzetti & Associés pour ce qui est des autres assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent avantageuses et qu'elles permettent la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de 360 000 \$;

Il est proposé par le conseiller David Sternthal, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

Minutes of Town of Hampstead

- D'OCTROYER le contrat de renouvellement d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 aux différents assureurs suivants via les courtiers d'assurances *Aon Parizeau inc.* et *BF Lorenzetti & Associés* :

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>	<u>Courtiers</u>
Biens	Affiliated F	BF Lorenzetti & Associés
Bris des machines	Affiliated FM	BF Lorenzetti & Associés
Délits	St. Paul	BF Lorenzetti & Associés
Responsabilité primaire	Lloyd's	BF Lorenzetti & Associés
Responsabilité complémentaire	Lloyd's	BF Lorenzetti & Associés
Responsabilité municipale	St. Paul Travelers	Aon Parizeau Inc.
Automobile des propriétaires	Lombard	BF Lorenzetti & Associés
Automobile des garagistes	Lombard	BF Lorenzetti & Associés

- DE VERSER, pour le terme 2007, la prime de la Ville, soit 43 463,40 \$ incluant les taxes, aux mandataires des assureurs stipulés précédemment soient *Aon Parizeau inc.* et *BF Lorenzetti & Associés*;
- DE VERSER à l'UMQ, la somme de 10 915 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2007;
- DE VERSER à l'UMQ, pour le terme 2007, un montant correspondant à 1,25 % du coût de la prime incluant les taxes pour les responsabilités assumées titre de mandataire du RMIM;
- D'AUTORISER la greffière, ou l'assistant-greffier, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution; et
- QUE les certificats du trésorier n^{os} 06-053 et 06-054 datés du 14 décembre 2006 attestent que les fonds sont disponibles pour ces dépenses.

Adoptée

2006-388

PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE HAMPSTEAD POUR LES DÉPENSES ET LES FACTURES 2005 DE L'ARRONDISSEMENT PAYÉES EN 2006

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Côte Saint-Luc a transmis une facture au montant de 22 594,95 \$ pour recouvrer la part de la Ville de Hampstead pour des dépenses 2005 de l'Arrondissement et payées en 2006;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU :

- QUE le Conseil autorise le paiement à la Ville de Côte Saint-Luc de la facture n^o 2006-000101 datée du 1^{er} décembre 2006 au montant de 22 594,95 \$ couvrant la part de la Ville de Hampstead pour des dépenses et des factures non courus au 31 décembre 2005 par l'Arrondissement et payées en 2006.

Monsieur le maire William Steinberg appelle le vote.

Minutes of Town of Hampstead

Ont voté en faveur :

Bonnie Feigenbaum
Leon Elfassy
Michael Goldwax
David Sternthal

Ont voté contre :

Clifford Borden

En faveur : 4

Contre : 1

Adoptée sur division

2006-389

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT
DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR 2007 ET 2008**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour un contrat de collecte et de transport des ordures ménagères pour les années 2007 et 2008;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue et ouverte le 8 décembre 2006 est celle de Camille Fontaine & Fils inc. et qu'elle est conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller David Sternthal, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE, tel que recommandé par le chef de division approvisionnement, le contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

CAMILLE FONTAINE & FILS INC.

Collecte et transport des ordures ménagères pour l'année 2007 (selon spécifications):	245 388,84 \$
--	---------------

T.P.S. (6%)	14 723,33 \$
-------------	--------------

T.V.Q. (7.5%)	19 508,42 \$
---------------	--------------

GRAND TOTAL	279 620,58 \$
--------------------	----------------------

Collecte et transport des ordures ménagères pour l'année 2008 (selon spécifications):	249 069,94 \$
--	---------------

T.P.S. (6%)	14 944,19 \$
-------------	--------------

T.V.Q. (7.5%)	19 801,05 \$
---------------	--------------

GRAND TOTAL	283 815,18 \$
--------------------	----------------------

- QUE le certificat du trésorier n° 06-055, daté du 14 décembre 2006, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2006-390

**OCTROI DU CONTRAT - ACHAT D'UN CAMION SIX ROUES
STERLING ACTERRA POUR RECEVOIR UNE NACELLE
TÉLESCOPIQUE**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques effectué par la Ville de Montréal pour l'acquisition des camions Sterling;

Minutes of Town of Hampstead

CONSIDÉRANT QUE la résolution CE04 2041 visant à octroyer le contrat au fournisseur Globocam a été adoptée par la Ville de Montréal en date du 27 octobre 2004, lequel contrat est valide jusqu'au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead est apte à bénéficier de l'entente existante entre la Ville de Montréal et Globocam Inc;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense sera financée par le Règlement d'emprunt n° 748;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour l'achat d'un camion six roues Sterling soit octroyé au fournisseur ci-après et pour les coûts suivants :

GLOBOCAM (MONTREAL) INC.

Un camion Sterling Acterra (construit selon spécifications)	72 199,16 \$
Droit spécifique sur les pneus	18,00 \$
T.P.S. 6%	4 333,03 \$
T.V.Q. 7.5%	5 741,26 \$
TOTAL	82 291,45 \$

- QUE le certificat du trésorier n° 06-049, daté du 6 novembre 2006, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2006-391

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE NACELLE ARTICULÉE ET TÉLESCOPIQUE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour la fourniture d'une nacelle articulée et télescopique;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 24 novembre 2006, celle de Les Équipements TWIN (1980) Ltée est la plus basse conforme au cahier des charges;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense sera financée par le Règlement d'emprunt n° 748;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE, tel que recommandé par le chef de division approvisionnement, le contrat pour la fourniture d'une nacelle articulée et télescopique soit octroyé au fournisseur ci-après au coût suivant :

Minutes of Town of Hampstead

LES ÉQUIPEMENTS TWIN (1980) LTÉE

Nacelle articulée télescopique (tel que spécifications):		93 113,32 \$
	T.P.S. (6%)	5 586,80 \$
	T.V.Q. (7.5%)	7 402,51 \$
	GRAND TOTAL:	106 102,63 \$

- QUE le certificat du trésorier n° 06-056, daté du 18 décembre 2006, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTION

M. Lorne Gold – 169 Harland

- Combien de cartes de membres pour la bibliothèque ont été émises et quel est le revenu?

2006-392

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Michael Goldwax et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

M^c Chantal Bergeron, greffière